

Gouvernance des produits MiFID II – Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories mentionnées à l'élément 18 des lignes directrices publiées par l'ESMA le 5 février 2018 ainsi que la détermination du canal de distribution approprié, a été réalisée par le producteur. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un distributeur) doit confirmer avec le producteur, l'évaluation du marché cible du producteur et la stratégie de distribution suggérée pour le produit ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II reste tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

CONDITIONS DÉFINITIVES APPLICABLES

En date du 15/03/2021

SG Issuer

Identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'Emetteur : 549300QNMDBVTHX8H127

Emission de EUR 150 000 000 de Titres arrivant à échéance le 11/07/2022 devant être assimilée et former une série unique avec l'émission de EUR 75 000 000 de Titres de la Série 148650FR/20.7

Tranche 1 émise le 03/07/2020

inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "*Modalités Générales des Titres de Droit Français*" du Prospectus de Base en date du 15 juin 2020, qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base et le(s) suppléments datés du 20 août 2020 et du 21 septembre 2020 et les suppléments à ce Prospectus de Base publiés avant la Date d'Emission (telle que définie ci-dessous) le(s) **Supplément(s)**; étant toutefois précisé que dans la mesure où ce Supplément (i) est publié après que les présentes Conditions Définitives ont été signées ou émises et (ii) stipule un changement de certaines Modalités de la section intitulée "*Modalités Générales des Titres de Droit Français*", ce changement n'aura aucun effet sur les Modalités des Titres auxquels les présentes Conditions Définitives se rapportent. L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). Avant d'acquiescer un droit sur les Titres décrits dans les présentes, les investisseurs potentiels doivent lire et comprendre les informations fournies dans ces Conditions Définitives, le Prospectus de Base et dans tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et avoir connaissance des restrictions applicables à l'offre et à la vente de ces Titres aux Etats-Unis ou à des personnes qui ne sont pas des Cessionnaires Autorisés, ou pour leur compte ou à leur bénéfice.

Le Prospectus de Base, tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et les présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation au siège de l'Emetteur, et du Garant, dans les bureaux désignés des Agents Payeurs et, dans le cas de Titres admis à la négociation sur le Marché Réglementé ou sur l'Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et, dans le cadre d'une Offre Non-exemptée sur le site internet de l'Emetteur (<http://prospectus.socgen.com>).

- | | | | |
|----|-------|---|---|
| 1. | (i) | Série N° : | 148650FR/20.7 |
| | (ii) | Tranche N° : | 2 |
| | (iii) | Date à laquelle les Titres sont assimilés : | Les Titres seront assimilés et formeront une série unique avec EUR 75 000 000 Titres de la Série 148650FR/20.7 Tranche 1 à la Date d'Emission |
| 2. | | Devise Prévue : | EUR |
| 3. | | Montant Nominal Total : | |
| | (i) | - Tranche : | EUR 150 000 000 |

(ii)	- Série :	EUR 225 000 000
4.	Prix d'Emission :	100,31% du Montant Nominal Total
5.	Valeur(s) Nominale(s) :	EUR 10 000
6.	(i) Date d'Emission : (JJ/MM/AAAA)	17/03/2021
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Sans objet
7.	Date d'Echéance : (JJ/MM/AAAA)	11/07/2022
8.	Droit applicable :	Droit français
9.	(i) Rang de créance des Titres :	Non Assortis de Sûretés
	(ii) Date d'autorisation de la société pour l'émission des Titres :	Sans objet
	(iii) Type de Titres Structurés :	Titres Indexés sur Taux de Référence
		Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent : Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Taux de Référence
	(iv) Référence du Produit :	3.1.4, tel que décrit dans les Modalités Complémentaires relatives aux Formules, avec application du Module suivant : - Module relatif aux Facteurs Globaux applicable conformément à la Modalité 1.4.9.
10.	Base d'Intérêts :	Voir section « DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER » ci-dessous
11.	Base de Remboursement/Paiement :	Voir section « DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT » ci-dessous.
12.	Options de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires de Titres :	Voir section « DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT » ci-dessous

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

13.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Sans objet
14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
15.	Dispositions relatives aux Intérêts sur les Titres Structurés :	Sans objet
16.	Dispositions relatives aux Titres Zéro Coupon :	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	Option de remboursement au gré de l'Emetteur :	Applicable conformément à la Modalité 5.5 des Modalités Générales des Titres
	(i) Montant de Remboursement Optionnel:	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur pourra rembourser par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Optionnel(t1) selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :

		Valeur Nominale x 100%x Niveau Capi de Référence(t1, Fixing, Base de Fixing, Ecart de Taux)
		Les définitions relatives au Montant de Remboursement Optionnel sont détaillées au paragraphe 27(ii) « Définitions relatives au Produit ».
	(ii) Date(s) de Remboursement Optionnel : (JJ/MM/AAAA)	5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(t1)
	(iii) Période de Notification :	15 Jours Ouvrés avant la Date de Remboursement Optionnel
	(iv) Remboursement partiel :	Sans objet
18.	Option de remboursement au gré des Titulaires de Titres :	Applicable conformément à la Modalité 5.7 des Modalités Générales des Titres
	(i) Montant de Remboursement Optionnel:	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres de tout Titulaire de Titres ayant exercé son option, à la Date de Remboursement Optionnel(t1) selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Valeur Nominale x 100%x Niveau Capi de Référence(t1, Fixing, Base de Fixing, Ecart de Taux) Les définitions relatives au Montant de Remboursement Optionnel sont détaillées au paragraphe 27(ii) « Définitions relatives au Produit ».
	(ii) Date(s) de Remboursement Optionnel : (JJ/MM/AAAA)	5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(t1)
	(iii) Période de Notification :	15 Jours Ouvrés avant la Date de Remboursement Optionnel
19.	Remboursement Anticipé Automatique :	Sans objet
20.	Montant de Remboursement Final :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale x 100%x Niveau Capi de Référence(T, Fixing, Base de Fixing, Ecart de Taux) Les définitions relatives au Montant de Remboursement Final sont détaillées au paragraphe 27(ii) « Définitions relatives au Produit ».
21.	Dispositions relatives aux Titres à Règlement Physique :	Sans objet
22.	Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Evénement de Crédit :	Sans objet
23.	Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Evénement sur Obligation :	Sans objet
24.	Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur :	Sans objet
25.	Remboursement Anticipé pour raisons fiscales, pour raisons fiscales spéciales, pour raisons réglementaires, Force Majeure,	Montant de Remboursement Anticipé : Valeur de Marché

Cas de Défaut, ou au gré de
l'Agent de Calcul selon les
Modalités Complémentaires :

DISPOSITIONS APPLICABLES AU(X) SOUS-JACENT(S)

26. (i) **Sous-Jacent(s) :** Le Taux de Référence tel que défini ci-dessous :

Taux de Référence	Page Ecran Concernée	Heure Spécifiée
EONIA	Page Bloomberg : EONIA	13:00 CET

- (ii) **Informations relatives aux performances passées et futures et à la volatilité du/des Sous-Jacent(s) :** Les informations relatives aux performances passées ou futures et à la volatilité du/des Sous-Jacent(s) sont disponibles auprès de la source spécifiée dans le tableau ci-dessus.
- (iii) **Dispositions relatives, le cas échéant, aux Cas de Perturbation de Marché et/ou Ajustements et/ou Evénement(s) Extraordinaire(s) et/ou tout autre cas de perturbation complémentaire tel que décrit dans les Modalités Complémentaires concernées :** Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent :
Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Taux de Référence
- (iv) **Autres informations relatives au(x) Sous-Jacent(s) :** Toute information ci-incluse sur le(s) Sous-Jacent(s), qu'elle soit complète ou résumée, a été extraite de bases de données publiques ou de toute autre source disponible.

L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et qu'à leur connaissance et, pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer, qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

DEFINITIONS APPLICABLES AUX INTERETS (EVENTUELS), AU REMBOURSEMENT ET AU(X) SOUS-JACENT(S)(EVENTUELS)

27. (i) **Echéancier(s) relatif(s) au Produit :** Applicable
- Date d'Evaluation(0) : (JJ/MM/AAAA)** 03/07/2020
- Date d'Evaluation(t) (t de 1 à T)** Chaque Jour Ouvré à partir de la Date d'Evaluation(0) (exclue) jusqu'à la Date d'Evaluation(T)(incluse).
- Date d'Evaluation(T):** 04/07/2022
- Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(t1) (ou Date d'Evaluation(t1))** Signifie la Date d'Evaluation tel que déterminée dans le préavis donnée par l'Emetteur aux titulaires des Titres, conformément à la Modalité 5.5 des Modalités Générales des Titres ou tel que déterminée dans le préavis donnée par les titulaires des Titres à l'Emetteur conformément à la Modalité 5.7 des Modalités Générales des Titres, et à partir de laquelle date le Montant de Remboursement Optionnel sera calculé.
- (ii) **Définitions relatives au Produit :** Applicable, sous réserve des dispositions de la Modalité 4 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules.
- ACT(t-1 ; t) (t de 1 à T)** désigne, s'agissant de la Date d'Evaluation(t), le nombre de jours calendaires entre la Date d'Evaluation(t-1)(incluse) et la Date d'Evaluation(t)(exclue) comme défini dans la Modalité 5.3 des Modalités Complémentaires relatives aux

	Formules.
S(t-1) (t de 1 à T)	signifie pour chaque Date d'Evaluation(t-1), le Fixing du Taux de Référence du Sous-Jacent
Niveau Capi de Référence (i, Fixing, Base de Fixing, Ecart de Taux) (i de 1 à T)	signifie pour une Date d'Evaluation(i), le Produit pour t de 1 à i de [100% + (Fixing(t-1) + Ecart de Taux(t-1)) x Base de Fixing(t)]
Fixing(t-1) (t de 1 à T)	Signifie S(t-1) pour un Sous-Jacent qui est un Taux de Référence
Ecart de Taux (t-1) (t de 1 à T)	Signifie 0,50%
Base de Fixing(t) (t de 1 à T)	Signifie ACT(t-1;t)/ 365

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES ASSORTIS DE SÛRETÉS

28. **Dispositions relatives aux Titres Assortis de Sûretés :** Sans objet

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

29. **Dispositions applicables à la date ou aux dates de paiement :**
- **Jour Ouvré de Paiement :** Jour Ouvré de Paiement Suivant
 - **Centre(s) Financier(s) :** Sans objet
30. **Forme des Titres :**
- (i) **Forme :** Titres dématérialisés au porteur
 - (ii) **Nouveau Titre Global (*new global note* et par abréviation NGN- titres au porteur) / Nouvelle Structure de Dépôt (*new safekeeping structure* et par abréviation NSS- titres nominatifs) :** Non
31. **Redénomination :** Sans objet
32. **Consolidation :** Applicable conformément à la Modalité 14.2 des Modalités Générales des Titres
33. **Dispositions relatives aux Titres Partiellement Libérés :** Sans objet
34. **Dispositions relatives aux Titres à Remboursement Echelonné :** Sans objet
35. **Masse** Masse Complète conformément à la Modalité 12(b)
- Les nom et adresse du Représentant de la Masse titulaire sont :
- DIIS Group, Société par actions simplifiée, 12 rue Vivienne, 75002 Paris
36. **Dispositions relatives aux Titres à Double Devise :** Sans objet
37. **Dispositions relatives aux Options de Substitution :** Sans objet
38. **Dispositions relatives aux Titres** Sans objet

Indexés sur Portefeuille :

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS**1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION**

- (i) **Admission à la cote officielle :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.
- (ii) **Admission à la négociation :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet le plus rapidement possible à compter de la Date d'Emission.
- Il n'y a aucune assurance que l'admission des Titres à la cote officielle et à la négociation soit approuvée et si elle est approuvée, qu'elle prenne effet à la Date d'Emission.**
- Les Titres existants de EUR 75 000 000 arrivant à Echéance le 11/07/2022 (Tranche 1) sont déjà admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.
- (iii) **Estimation des frais totaux liés à l'admission à la négociation :** Sans objet

2. NOTATIONS

Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION/OFFRE

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leur activité de banque d'investissement et/ou de banque commerciale ou d'autres services pour, l'Emetteur et ses affiliés dans le cadre normal de leurs activités.

Société Générale assumera les rôles de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres.

La possibilité de conflits d'intérêts entre les différents rôles de Société Générale d'une part, et entre ceux de Société Générale dans ces différents rôles et ceux des Titulaires de Titres, d'autre part ne peut être écartée.

Par ailleurs, compte tenu des activités de banque de Société Générale, des conflits peuvent naître entre les intérêts de Société Générale dans le cadre de ces activités (notamment relations commerciales avec les émetteurs des instruments financiers sous-jacents des Titres ou la détention d'information non publique les concernant) et ceux des Titulaires de Titres. Enfin, les activités de Société Générale sur le ou les instruments financiers sous-jacents des Titres pour son compte ou celui de ses clients, ou la mise en place d'opérations de couverture, peuvent également avoir un impact sur le cours de ces instruments et leur liquidité et donc être en conflit avec les intérêts des Titulaires des Titres.

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DES FONDS

- (i) **Raisons de l'offre et Utilisation des fonds :** Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.
- (ii) **Estimation des produits nets :** Sans objet
- (iii) **Estimation des frais totaux :** Sans objet

5. **INDICATION DU RENDEMENT** (*Titres à Taux Fixe uniquement*)
Sans objet

6. **TAUX D'INTERET HISTORIQUES** (*Titres à Taux Variable uniquement*)
Sans objet

7. **PERFORMANCE ET EFFETS SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT**

(i) **PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIÉS** (*Titres Structurés uniquement*)

La valeur des Titres et la possibilité pour un Titulaire de Titres de recevoir un montant de remboursement à la date d'échéance, dépendront de la performance du ou des instruments sous-jacents, à la date ou aux dates d'évaluation considérée(s).

La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un instrument.

Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Emetteur et/ou du Garant pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement.

(ii) **PERFORMANCE DU (DES) TAUX DE CHANGE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT** (*Titres à Double Devise uniquement*)

Sans objet

8. **INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

(i) **Code(s) d'identification du Titre :**

- Code ISIN : FR0013518370

- Code commun : 219007329

(ii) **Système(s) de compensation :** Euroclear France

(iii) **Livraison :** Livraison contre paiement

(iv) **Agent de Calcul :** Société Générale
Tour Société Générale
17 Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France

(v) **Agent(s) Payeur(s) :** Société Générale
32 rue du Champ de Tir
BP 18236
44312 Nantes cedex 3
France

(vi) **Eligibilité des Titres à l'Eurosystème :** Non. Bien que « non » soit spécifié à la date des présentes Conditions Définitives, si les critères d'éligibilité de l'Eurosystème devaient être modifiés à l'avenir, de telle sorte que les Titres soient en mesure d'y répondre, les Titres pourront être déposés auprès de l'un des ICSD (Dépositaires centraux internationaux de titres) en qualité de dépositaire commun. Il est à noter que cela ne signifie pas nécessairement que les Titres seront reconnus comme éligibles en tant que

garanties pour la politique monétaire de l'Eurosystème et les opérations de crédit en cours de journée par Eurosystème, que ce soit lors de l'émission ou à tous moments pendant leur vie. Cette reconnaissance dépendra de la satisfaction des critères d'éligibilité à l'Eurosystème.

- (vii) **Adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toutes les communications administratives se rapportant aux Titres :**
- Société Générale
Tour Société Générale
17 Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France
Nom : Sales Support Services - Derivatives
Téléphone : +33 1 57 29 12 12 (Hotline)
Email : clientsupport-deai@sgcib.com

9. PLACEMENT

- (i) **Méthode de distribution :** Non-syndiquée
- **Agent Placeur :** Société Générale
Tour Société Générale
17 Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France
- (ii) **Commission et concession totales :** Il n'existe ni commission ni concession payée par l'Emetteur à l'Agent Placeur.
- (iii) **Règles TEFRA :** Sans objet
- (iv) **Consentement de l'émetteur à utiliser le Prospectus de Base pendant la Période d'Offre pour l'Offre Non-exemptée:** Sans objet
- (v) **Incidences Fiscales Fédérales américaines (U.S. Federal Income Tax Considerations) :** Les Titres ne sont pas des Titres Spécifiques conformément aux Réglementations relatives à la Section 871(m).
- (vi) **Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni :** Non Applicable

10. MODALITES DE L'OFFRE

Sans objet

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Minimum d'investissement dans les Titres :** EUR 100 000 (i.e. 10 Titres)
- **Minimum négociable :** EUR 10 000 (i.e. 1 Titre)

12. REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE

Indice de Référence : Applicable

Les Montants payables en vertu des Titres seront calculés par référence à l'Indice de Référence concerné qui est fourni par l'Administrateur concerné, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

A la date des présentes Conditions Définitives, l'Administrateur

concerné apparaît / n'apparaît pas, le cas échéant, sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et mis à jour par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement sur les Indices de Référence de l'Union Européenne (Règlement (EU) 2016/1011) (le **Règlement sur les Indices de Référence**), tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

Si « N'apparaît pas et est exempté » est spécifié dans le tableau ci-dessous, cela signifie que l'Administrateur concerné ne relève pas du champ d'application du Règlement sur les Indices de Référence en vertu de l'article 2 de ce règlement.

Si « N'apparaît pas et n'est pas exempté » est spécifié dans le tableau ci-dessous, cela signifie qu'à la connaissance de l'Emetteur, les dispositions transitoires de l'Article 51 du Règlement sur les Indices de Référence s'appliquent, de sorte que l'Administrateur concerné n'est pas tenu d'obtenir d'autorisation ou d'enregistrement.

Indice de Référence	Administrateur	Registre
EONIA	European Money Markets Institute	Apparaît

RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECTION A – UNE INTRODUCTION CONTENANT LES AVERTISSEMENTS

Code ISIN : FR0013518370

Emetteur : SG Issuer

Siège social: 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Son numéro de téléphone est le + 352 27 85 44 40

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 549300QNMDBVTHX8H127

Offreur et/ou personne sollicitant l'admission à la négociation:

Société Générale

Tour Société Générale - 17 Cours Valmy

92987 Paris La Défense Cedex, France

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus :

Approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

283, route d'Arlon L-1150, Luxembourg

Telephone : (.353) 26 25 1 – 1

E-Mail : direction@cssf.lu

Date de l'approbation du prospectus : 15/06/2020

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base (le Prospectus de Base).

Toute décision d'investir dans les titres (les Titres) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble par l'investisseur.

Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatils; qu'ils ne percevront pas d'intérêts et peuvent perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.

Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

SECTION B – LES INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR

QUI EST L'EMETTEUR DES VALEURS MOBILIERES?

Emetteur: SG Issuer (ou l'Emetteur)

Siège social : 16 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Forme juridique: société anonyme.

Identifiant d'entité juridique IEJ : 549300QNMBVTHX8H127

Législation au titre de laquelle l'Emetteur exerce ses activités: Loi luxembourgeoise.

Pays d'immatriculation: Luxembourg.

Commissaires aux comptes : Ernst & Young S.A.

L'activité principale de l'Emetteur est de lever des liquidités par l'émission de titres de créance destinés à être placés auprès d'investisseurs institutionnels ou de clients de détail par l'intermédiaire de distributeurs associés au Garant. Les liquidités obtenues par l'émission de ces titres de créances sont ensuite prêtées au Garant et d'autres membres du Groupe.

L'Emetteur est une filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A. qui est elle-même une filiale à 100% de Société Générale et est consolidée par intégration globale.

Conformément à ses statuts, l'Emetteur est dirigé par un Directoire sous la supervision d'un Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont Laurent Weil, Thierry Bodson, Pascal Jacob, Yves Cacclin, Alexandre Galliche et Estelle Stephan Jaspard (individuellement un Directeur, collectivement le Directoire). Laurent Weil, Thierry Bodson, Pascal Jacob, Yves Cacclin, Alexandre Galliche et Estelle Stephan Jaspard exercent des activités à plein temps au sein du Groupe Société Générale.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIERES CLES CONCERNANT L'EMETTEUR?
Compte de résultat

(en K€)	31 décembre 2019 (audités)	31 décembre 2018 (audités)
Résultat d'exploitation	210	251

Bilan

(en K€)	31 décembre 2019 (audités)	31 décembre 2018 (audités)
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie) *	-17 975	-31 584
Ratio de liquidité générale (actif circulant / passif circulant)	N/A	N/A
Ratio de dette/fonds propres (total du passif/total des capitaux propres)	N/A	N/A
Ratio de couverture des intérêts (produits d'exploitation/charges d'intérêts)	N/A	N/A

*la Dette financière nette est calculée sur la base des éléments suivants:

Dette financière nette	31/12/2019	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Obligation Convertible en action ⁽¹⁾	48 000	48 000	48 000	48 000
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁽²⁾	-65 975	-92 164	-79 584	-69 221
Total	-17 975	-44 164	-31 584	-21 221

(1) classé au sein de la ligne Passifs financiers aux coût amorti, voir note 4.3 dans les Etats financiers 2019 et dans les Etats financiers intermédiaires résumés 2019

(2) classé au sein du Bilan.

Etat des flux de trésorerie

(en K€)	31 décembre 2019 (audités)	31 décembre 2018 (audités)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	44 845	4 214
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(58 454)	(39 519)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0	0

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES PROPRES A L'EMETTEUR ?

En cas de défaut ou faillite de l'Emetteur, l'investisseur n'a de recours que contre Société Générale et il y a un risque de perte totale ou partielle du montant investi ou de conversion en titres (de capital ou de créance) ou de report de maturité, en cas de renflouement interne affectant les titres de l'Emetteur ou les titres structurés de Société Générale, sans garantie ni indemnisation.

SECTION C. INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ?

Code ISIN : FR0013518370 **Nombre de Titres :** 22 500

Devise du produit	EUR	Devise Règlement	de	EUR
Place de Cotation	Bourse de Luxembourg	Valeur Nominale		10 000 EUR par titre
Investissement Minimum	100 000 EUR	Protection Capital	du	Non, vous pouvez perdre l'intégralité du capital investi
Date de Maturité	11/07/2022			

Taux de Référence : EONIA plus 0.50% annuel

L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est le taux de référence des prêts interbancaires à échéance d'une journée. Les prêts interbancaires sont les crédits que les banques s'accordent entre elles. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne. Il est exprimé sur base annuelle.

Ce produit est un titre de créance non assorti de sûreté réelle. Il est régi par le droit français.

L'objectif de ce produit est d'apporter au capital investi une rémunération capitalisée quotidiennement au Taux de Référence. Une rémunération capitalisée intègre au capital les intérêts qu'elle a générés durant une période. Les intérêts de la période suivante sont ensuite calculés sur ce nouveau capital et ainsi de suite jusqu'à la Date de Maturité. La période correspond ici à un jour ouvré.

Remboursement Optionnel :

Le porteur et l'émetteur du produit ont chacun une option de remboursement anticipé exerçable tout jour ouvré (la "Date de Remboursement Optionnel").

Si le porteur sort du produit entre la Date d'Evaluation Initiale et la Date de Remboursement Optionnel il reçoit :

100% de la Valeur Nominale, plus 100% de la Valeur Nominale multiplié par le Taux de Référence capitalisé quotidiennement entre la Date d'Evaluation Initiale et la Date d'Evaluation du Remboursement Optionnel

A la date de maturité, si le produit n'a pas été remboursé optionnellement, le porteur reçoit:

100% de la Valeur Nominale, plus 100% de la Valeur Nominale multiplié par le Taux de Référence capitalisé quotidiennement entre la Date d'Evaluation Initiale et la Date d'Evaluation Finale

Information complémentaires

- Certains événements extraordinaires peuvent affecter les caractéristiques du produit ou entraîner dans certains cas le remboursement anticipé du produit pouvant entraîner une perte sur votre investissement.

Date d'Evaluation Initiale : 03/07/2020

Date d'Evaluation Finale : 04/07/2022

Date d'Evaluation du Remboursement Optionnel : 5 jours ouvrés précédant la Date de Remboursement Optionnel

Date de Remboursement Optionnel : tout jour ouvré entre la Date d'Evaluation Initiale et la Date d'Evaluation Finale sous réserve qu'une période de notification de 7 jours ait été respectée (dans le cadre de l'émetteur) ou 15 jours (dans le cadre du détenteur)

Les Scénarios de performances et les coûts du produit sont présentés jusqu'à la période de détention recommandée (qui est inférieure à un an). Ils ne sont pas comparables avec les Scénarios de performances et les coûts d'autres produits ayant une période de détention recommandée différente et étant calculés sur une base annuelle.

Renonciation à la compensation :

Les Titulaires de Titres renoncent à tout droit de compensation (set-off), d'indemnisation (compensation) et de rétention (retention) par rapport aux Titres, dans la mesure autorisée par la loi.

Compétence juridictionnelle :

Tout litige opposant les Titulaires de Titres à l'Emetteur reposera sur la compétence des tribunaux de Paris.

Rang :

Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, à recours limité et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au moins au même rang (*pari passu*) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, assorties de sûretés, à recours limité et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.

Les Titulaires reconnaissent qu'en cas de résolution au titre de la directive 2014/59/UE envers les engagements de l'Emetteur ou envers les engagements non subordonnés, senior préférés, structurés et éligibles au ratio LMEE de Société Générale, les Titres peuvent faire l'objet d'une réduction totale ou partielle des montants restant dus, d'une conversion totale ou partielle des montants restants dus en action ou autres titres de l'Emetteur, du Garant ou d'une autre personne, d'annulation et/ou de la modification d'échéance ou de l'échéancier ou du montant des intérêts.

RESTRICTION IMPOSEE A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES VALEURS MOBILIERES :

Sans objet. Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions, comprenant les restrictions applicables à l'offre et à la vente à, ou pour le compte de, ou au bénéfice, des personnes autres que les Cessionnaires Autorisés.

Un Cessionnaire Autorisé désigne toute personne qui (i) n'est pas une U.S. person telle que définie en vertu de la Regulation S; (ii) n'est pas une personne qui entre dans toute définition d'une U.S. person pour les besoins de la CEA ou de tout Règlement CFTC, interprétation ou règles proposées ou émises en application de la CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne non-ressortissante des Etats-Unis" définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de la sous-section (D) de cette règle, de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes non-ressortissantes des Etats-Unis", devra être considérée comme une U.S. Person); et (iii) n'est pas une « U.S. Person » pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**).

OU LES VALEURS MOBILIERES SERONT-ELLES NEGOCIEES ?

Admission à la négociation: Les Titres ont fait l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg

Il n'y a aucune assurance que l'admission des Titres à la cote officielle et à la négociation soit approuvée et, si elle est approuvée, qu'elle ne prenne effet à la date d'émission.

LES VALEURS MOBILIERES FONT-ELLES L'OBJET D'UNE GARANTIE?

Nature et objet de la garantie:

Les Titres émis seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le Garant) en vertu de l'acte de garantie conclu le 15/06/2020 régi par la loi française (la Garantie).

La Garantie constituera une obligation directe, inconditionnelle, non assortie de sûretés et non subordonnée du Garant venant au même rang que les obligations senior préférées, tel que prévu à l'article L.613-30-3-I 3° du code monétaire et financier et viendra au moins au même rang (*pari passu*) que toutes autres obligations

directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés, senior préférées du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts.

Toutes références faites à des sommes ou à des montants payables par l'Emetteur qui sont garantis par le Garant au titre de la Garantie devront renvoyer à ces sommes et/ou à ces montants tels que directement réduits, et/ou en cas de conversion en fonds propres, tels que réduits du montant de cette conversion, et/ou autrement modifiés à tout moment résultant de la mise en oeuvre par une autorité compétente, en vertu de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, de son pouvoir de renflouement interne (bail-in).

Description du Garant:

Le Garant, Société Générale, est la société mère du Groupe Société Générale.

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Forme juridique : société anonyme.

Pays d'immatriculation : France

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Le Garant a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : toutes opérations de banque ; toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier ; et toutes prises de participations.

Le Garant peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, le Garant peut effectuer, pour lui-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Informations financières clés du Garant:

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Premier semestre 2020 (non audités)	31.12.2019(audités)	Premier semestre 2019 (unaudited)	31.12.2018(audités)
Produits d'intérêts nets (<i>Total produits charges d'intérêts</i>)***	5 467	11 185	5 570	11 019
Produits d'honoraires et de commissions nets (<i>Total produits et charges de commissions</i>)	2 373	5 257	2 669	5 524
Dépréciation d'actifs financiers, nette (<i>Coût net du risque</i>)	(2 099)	(1 278)	(578)	(1 005)
Revenu net des portefeuilles de transaction (<i>Résultat net des opérations financières</i>)	779	4 460	2 388	5 189
Indicateur de la performance financière utilisé par l'émetteur dans les états financiers, par exemple la marge d'exploitation (<i>Résultat brut d'exploitation</i>)	1 928	6 944	3 416	7 274
Résultat net (pour les états financiers consolidés, résultat net attribuable aux détenteurs de	(1 590)	3,248	1 740	4 121*

capital de la société mère) (<i>Résultat net part du Groupe</i>)				
--	--	--	--	--

Bilan

<i>En Milliard d'euros</i>	Premier semestre 2020 (non audités)	31.12.2019 (audités)	Premier semestre 2019 (non audités)	31.12.2018(audités)	# Valeur du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiel("SREP »)
Total de l'actif (<i>Total Actif</i>)	1 453,4	1 356,3	1 388,6	1 309,4	N/A
Créances de premier rang (<i>Dettes représentées par un titre</i>)	136,3	125,2	127,3	116,3	N/A
Créances subordonnées (<i>Dettes subordonnées</i>)	14,7	14,5	14,6	13,3	N/A
Prêts et créances à recevoir de clients (nets) (<i>Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti</i>)	458,5	450,2	438,3	447,2	N/A
Dépôts de clients (<i>Dettes envers la clientèle</i>)	444,5	418,6	412,9	416,8	N/A
Total des capitaux propres (<i>Capitaux propres part du Groupe</i>)	60,7	63,5	62,5	61,0	N/A
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances) (<i>Créances douteuses</i>)	17,7	16,2	17,0	18,0	N/A
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission (<i>Ratio Common Equity Tier 1</i>)	12,3%(****)	12,7%	12,0%	11,4%	10,02% **
Ratio de fonds propres total (<i>Ratio Global</i>)	17,7%	18,3%	17,9%	17,0%	N/A
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable (<i>Ratio de levier CRR non phasé</i>)	4,2%	4,3%	4,3%	4,3%	N/A

* A compter du 1er janvier 2019, en application de l'amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », l'économie d'impôt liée au versement des coupons sur les titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée, précédemment enregistrée dans les réserves consolidées, est désormais comptabilisée en résultat sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » ; les données comparatives 2018 ont été retraitées.

** A compter du 30 juin 2020 et en tenant compte des différents coussins réglementaires en vigueur, le niveau de ratio CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions s'établit à 9,05% (incluant 0,07% de coussins contracycliques).

*** Les intitulés en italique renvoient aux intitulés utilisés dans les états financiers.

**** Ratio hors phasing IFRS9 (ratio CET1 à 12,5% dont +20bp de phasing IFRS9).

Principaux facteurs de risques liés au Garant :

Du fait du rôle de garant et de contrepartie des opérations de couverture de Société Générale vis à vis de l'Emetteur, les investisseurs sont exposés essentiellement au risque de crédit de Société Générale et sans recours contre l'Emetteur en cas de défaut de celui-ci.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES AUX VALEURS MOBILIERES ?

L'investisseur supporte un risque de perte totale ou partielle du montant investi lors du remboursement à la date d'échéance des Titres ou en cas de vente de ces Titres par l'investisseur avant cette date.

La liquidité du produit peut être affectée par des circonstances exceptionnelles rendant la vente du produit difficile ou à un prix entraînant une perte totale ou partielle du montant investi.

La possibilité d'un remboursement anticipé des Titres à la discrétion de l'émetteur est susceptible de limiter leur valeur de marché. Avant ou pendant chaque période durant laquelle les Titres peuvent être remboursés par anticipation, leur valeur de marché ne dépassera pas substantiellement leur prix de remboursement.

La valeur de marché des Titres dépend de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du prix du ou des sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la volatilité et des écarts de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte totale ou partielle sur le montant initialement investi.

Tout montant dû au titre des Titres dépendra du niveau de prix de ou des actif(s) sous-jacent(s), à la (aux) date(s) d'évaluation pertinente(s).

Des événements non liés aux Sous-Jacent(s) (e.g. changement de loi y compris fiscale, force majeure, nombre de titres en circulation) peuvent conduire au remboursement anticipé des Titres et donc à des pertes totales ou partielles du montant investi.

Des événements affectant le(s) Sous-Jacent(s) ou les opérations de couverture peut conduire à des ajustements, à la désindexation, à la substitution du(des) Sous-Jacent(s) ou le remboursement anticipé des Titres et en conséquence à des pertes sur le montant investi y compris en cas de protection du capital.

Si la devise des activités principales de l'investisseur est différente de celle du produit, l'investisseur est exposé au risque de change, et spécialement en cas de contrôle de changes, pouvant réduire le montant investi.

La performance du ou des Taux de Référence dépend de facteurs économiques et politiques. Ces facteurs pourraient avoir un impact négatif sur la performance du ou des Taux de Référence et par conséquent sur la valeur des Titres. On peut s'attendre à ce que ces facteurs s'intensifient en période de trouble financier.

SECTION D - LES INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIERES ET/OU L'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE.

À QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CETTE VALEUR MOBILIERE ?

DESCRIPTION DES MODALITES DE L'OFFRE :

Estimation des dépenses totales liées à l'émission ou à l'offre, y compris estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur :

Les coûts d'entrée facturés à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur seront égaux à 0,31%. Les coûts d'entrée et d'éventuels coûts récurrents et des pénalités de sortie anticipée potentielles peuvent avoir une incidence sur le rendement que l'investisseur obtiendra de son investissement.

QUI EST L'OFFREUR ET/OU LA PERSONNE QUI SOLLICITE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION ?

Société Générale en tant qu'Agent Placeur

Tour Société Générale - 17 Cours Valmy

92987 Paris La Défense Cedex, France

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Forme juridique : société anonyme.

Loi Applicable : Loi française.

Pays d'immatriculation : France.

POURQUOI CE PROSPECTUS EST-IL PRODUIT ?

Ce prospectus est produit pour les besoins de l'admission des titres sur un marché réglementé.

Raisons de l'offre et utilisation des fonds : Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.

Estimation du produit net: Sans objet

Prise ferme : Il existe une convention de prise ferme entre l'émetteur et Société Générale

Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission/offre :

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leur activité de banque d'investissement et/ou de banque commerciale ou d'autres services pour, l'Emetteur et ses affiliés dans le cadre normal de leurs activités.

Société Générale assumera les rôles de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres.

La possibilité de conflits d'intérêts entre les différents rôles de Société Générale d'une part, et entre ceux de Société Générale dans ces différents rôles et ceux des Titulaires de Titres, d'autre part ne peut être écartée.

Par ailleurs, compte tenu des activités de banque de Société Générale, des conflits peuvent naître entre les intérêts de Société Générale dans le cadre de ces activités (notamment relations commerciales avec les émetteurs des instruments financiers sous-jacents des Titres ou la détention d'information non publique les concernant) et ceux des Titulaires de Titres. Enfin, les activités de Société Générale sur le ou les instruments financiers sous-jacents des Titres pour son compte ou celui de ses clients, ou la mise en place d'opérations de couverture, peuvent également avoir un impact sur le cours de ces instruments et leur liquidité et donc être en conflit avec les intérêts des Titulaires des Titres.